L’invocation et Al-Qadr

Par l’imam ibn Qayim Al-Jawziya

Il y a une question très populaire qui est :

Si la chose pour laquelle on invoque est déjà décrétée pour le serviteur, il n’y a aucun doute qu'elle va lui arriver, qu'il invoque pour cela ou non. Et si elle n'a pas été décrétée pour lui, alors elle ne lui arrivera pas, qu'il le demande à Allah ou non.

Il y a un groupe qui considère cette question comme valable, donc ils ont abandonné l’invocation et sont de l’avis qu'il n'y a aucun avantage à le faire. Ces gens, avec leur ignorance excessive et leur égarement sont en contradiction claire, car si nous devions suivre leur avis, il exigerait que nous rejetions tous les différents moyens pour la réalisation de quelque chose (désirée).

Donc on peut leur répondre:

Si le fait de satisfaire votre appétit et d’étancher votre soif a été déjà décrété pour vous, alors il n'y a aucun doute que cela va vous arriver, que vous mangiez et buviez ou non. Et si cela n’a pas été décrété pour vous, cela ne vous arrivera pas, que vous mangiez et buviez ou non

.

Et de même, si un enfant a été décrété pour vous, donc vous le recevrez certainement, que vous ayez des relations sexuelles avec votre femme ou non. Et si cela n'a pas été décrété pour vous, il ne viendra pas. Ainsi il n'y a aucun besoin du mariage, d’avoir des rapports sexuels et ainsi de suite.

Qui dit une telle chose ? Est-ce quelqu’un qui a du bon sens ou une bête ? Même l'animal a une inclination naturelle (*fitra*) vers la recherche des moyens de réalisation de quelque chose (désirée), qui lui donneront par exemple sa nourriture et son gagne-pain. Donc les animaux ont plus de bon sens et possèdent plus de compréhension que ces types des gens qui sont comme le bétail - non, beaucoup plus mauvais!

Certains d'entre eux essaient d'être intelligents et disent :

Se préoccuper avec l’invocation tombe dans le royaume de l'adoration seulement - Allah récompensera l’invocateur, sans que cela ait un effet sur ce qu'il demande de n'importe quelle façon. Selon ce type de personne, il n'y a aucune différence entre invoquer et s’abstenir d’invoquer par le cœur et la langue, pour la réalisation de ce que l'on demande. Et selon eux, la relation entre l’invocation et cela (ce que l'on demande) est comme sa relation avec le silence. Il n'y a aucune différence entre eux.

Un autre groupe, plus lisse que celui-ci dit :

Plutôt la supplication est un signe, qu'Allah montre comme un symbole qu'une chose a été effectuée. Ainsi quand Allah accorde à son serviteur la capacité d'invoquer, c'est un signe et un symbole que la chose qu'il demandait a été effectuée. De même que si on voyait un nuage noir glacial en hiver. C'est un signe et cela implique qu'il pleuvra.

Ils disent : De la même façon accomplir de bonnes actions en ce qui concerne la récompense et commettre une mécréance et pêcher en ce qui concerne la punition – ce sont des signes purs pour que survienne la récompense ou la punition - pas des moyens (par lequel le résultat sera atteint).

De même, selon eux, pour ce qui est de casser, d'enflammer et de détruire - aucune de ces choses n'est un moyen pour que survienne, respectivement, un accident, le feu et la mort,. Il n'y a non plus aucun rapport entre ces choses et ce qui résulte d'eux, autre que le fait qu'ils sont normalement associés- pas que l'un est causé au moyen de l'autre!

Ils ont contredit l'observation et le bon sens avec cet avis, aussi bien que la révélation et la *fitra* (l'inclination naturelle), pour ne pas mentionner tous les autres groupes intellectuels. Plutôt ces intellects rient d'eux!

L'avis correcte : Il y a une troisième catégorie, en dehors de ceux mentionnés par la personne qui interroge. Et qui est que le résultat décrété est prédestiné avec ses moyens appropriés, qui mènent à sa réalisation. Un de ces moyens est l'invocation. Il n'est pas prédestiné comme cela, sans aucun moyens (menant à sa réalisation), plutôt il est prédestiné avec ses moyens appropriés (qui assureront sa réalisation). Ainsi quand une personne rencontre les moyens, la chose décrétée arrivera. Et s'il ne rencontre pas ces moyens, la chose décrétée est refusée.

Donc satisfaire son appétit et étancher sa soif est prédestiné avec le fait de manger et de boire. Les enfants sont prédestinés au moyen des relations sexuelles. La récolte est prédestinée moyen de la plantation, et retirer l'âme d'un animal est décrétée avec l'abattage. De même, l'entrée au Paradis est prédestinée avec les bons actes, tandis que l'entrée au Feu de l'enfer est prédestinée avec les mauvais actes.

Cette catégorie est celle qui est véridique. Et c'est celle dont la personne qui interroge a été privée et qu'on ne lui a pas accordé.

Article tiré du site al-manhaj.com

Source : Son livre monumental *Ad-Da wa-Dawa* [la Maladie et le Remède] (page. 22-23)

Traducteur : Isma'il Alarcon

Traduit en français par les salafis de l'Est